

WASTE MANAGEMENT - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

Liste des membres à jour au 11 juin 2019

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom	Présent	Absent
Représentants du voisinage	Résidente du Club du Faisan	Diane Faucher		X
	Président du Club du Faisan	Patrick Roberge		X
	Citoyen	Alain Gauthier		X
	Citoyen	Serge Girard	X	
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Michel Noël	X	
		Anick Verville		X
	Ville de Drummondville	Roger Leblanc		X
		Stéphanie Lacoste		X
		John Husk		X
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Yves Gatien (Président)	X	
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart	X	
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque		X
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	(Vacant)		
Représentante du milieu agricole	UPA	Patricia Brügger		X

WASTE MANAGEMENT :

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques
M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint
M. Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
Mme Camille Montreuil, rapporteuse

COMITÉ DE VIGILANCE

Lieu d'enfouissement technique de Waste Management, Saint-Nicéphore

CFER des Chênes

5960 boulevard Saint-Joseph, à l'angle de la rue du Cordeau (Secteur Saint-Nicéphore)

11 juin 2019, 19 h

Ordre du jour (proposition)

19 h	Mot de bienvenue
19 h 05	Approbation de l'ordre du jour Approbation du compte rendu (réunion du 27 mars 2019)
19 h 10	Actions de suivi <ul style="list-style-type: none">• Diffusion du rapport annuel 2018• Identification de nouveaux représentants des citoyens
19 h 20	Suivi environnemental des eaux <ul style="list-style-type: none">• Eaux de surface• Eaux souterraines
20 h 00	Pause
20 h 05	Suivi du projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules
20 h 15	Transformation et aménagement de la maison GARAF
20 h 25	Rapports d'activités <ul style="list-style-type: none">• Registre des plaintes• Registre des visites du MELCC
20 h 35	Divers et prochaines réunions <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 4 septembre 2019, à 19 h• Rencontre précédée d'une visite du site, de 18 h à 19 h
20 h 40	Fin de la rencontre

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Réunion régulière
11 juin 2019



Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Actions de suivi
- Suivi environnemental des eaux
- Suivi du projet de valorisation du lixiviat par irrigation des saules
- Transformation et aménagement de la maison GARAF
- Registre des plaintes et des visites du MELCC
- Divers et prochaines réunion



Actions de suivi

- Diffusion du rapport annuel 2018
- Identification de nouveaux représentants des citoyens



Diffusion du rapport annuel 2018

- Communiqué de diffusion



COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUSSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Lieu d'enfouissement, secteur Saint-Nicéphore à Drummondville
Le Comité de vigilance publie son rapport annuel 2018

Drummondville (Québec), le 14 mai 2019 – Déposé aujourd'hui au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le rapport annuel du Comité de vigilance fait état des activités du Comité en 2018.

Au cours de la dernière année, le Comité a réalisé un suivi étroit des travaux entrepris par Waste Management (WM) sur son site. Sur le plan environnemental, le Comité s'est tenu informé de la qualité des eaux et de la gestion du biogaz. Il a également pris connaissance des engagements financiers de WM dans différents fonds liés à la restauration du site au terme de son exploitation et à la protection de l'environnement.

Au cours de l'année, le Comité a demandé des compléments d'information sur de nombreux aspects, tels que la réglementation entourant les matériaux de recouvrement, les tonnages reçus au site, le calcul de la contribution financière de WM aux différents fonds, l'évolution de la biodiversité sur le site ou encore la quantité de biogaz généré et valorisé par WM.

Les membres ont aussi soulevé la problématique du bruit généré par les opérations, à certains moments au cours de l'année, amenant WM à mettre en place des mesures d'atténuation, comme la modification d'alarmes de recul et le déplacement d'un stationnement.

Le site Web du Comité : un canal privilégié pour la communauté

Le Comité rappelle que les rapports annuels, les comptes rendus des réunions et les présentations sont disponibles sur son site Internet, au www.vigilance.saint-nicéphore.qc.ca.

Le site présente également différents moyens de transmettre des signalements à WM, qui sont ensuite discutés lors des rencontres du Comité qui font l'objet d'un suivi rigoureux.

Enfin, le site Internet permet à la communauté de s'inscrire à l'alerte « Odeurs/Bruits » et d'être avisés par courriel des travaux susceptibles de générer des nuisances dans le voisinage.

À propos du Comité de vigilance
Créé en septembre 2006, le Comité de vigilance du Lieu d'enfouissement du secteur Saint-Nicéphore, à Drummondville, rassemble des citoyens et citoyennes intéressés par les activités menées sur le site exploité par WM. Le Comité met à contribution des gens issus du voisinage du site, des milieux municipal et agricole, d'organismes socioéconomiques et de groupes environnementaux. Les membres ont pour mandat de formuler des recommandations à WM afin d'atténuer ou d'éviter des impacts du site d'enfouissement et d'assurer le respect des normes applicables. Le Comité permet également à la communauté de rester informée à propos des activités du site de WM.

– 30 –

Source : Comité de vigilance du Lieu d'enfouissement du secteur Saint-Nicéphore
Monsieur Yves Gatién, président
Courriel : yves.gatien@kloud.com

Diffusion du rapport annuel 2018

- Deux articles dans les médias



Identification de nouveaux représentants des citoyens



Suivi environnemental des eaux

- Eaux de surface
- Eaux souterraines



Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux de surface est encadrée par les articles 53 à 56 (suite).

Article 55

- Les lixiviats et les eaux recueillis par un système de captage et qui ne respectent pas les valeurs limites prescrites par l'article 53 ne doivent faire l'objet d'aucune dilution avant leur rejet à l'environnement.

Article 56

- L'infiltration artificielle de lixiviats ou d'eaux dans des zones de dépôt de matières résiduelles n'est permise que dans les lieux d'enfouissement technique et que dans le but d'accélérer la dégradation de ces matières.



Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux souterraines est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

Article 57

- Les eaux souterraines qui migrent dans le sol où sont aménagés des zones de dépôt de matières résiduelles ou un système de traitement des lixiviats ou des eaux, doivent, lorsqu'elles parviennent aux puits d'observation installés en application de l'article 65, respecter les valeurs limites suivantes :(tableau à venir dans la présentation)

Article 58

- Les valeurs limites prescrites ne sont toutefois pas applicables lorsque l'analyse révèle qu'avant même leur migration dans le sol où sont situés les zones de dépôt de matières résiduelles les eaux souterraines ne respectent pas ces valeurs. Dans ce cas, la qualité des eaux souterraines ne doit faire l'objet d'aucune détérioration du fait de leur migration dans le sol susmentionné (principe du bruit de fond).



Page 9

Suivi environnemental des eaux

- La qualité des eaux souterraines est encadrée par les articles 57 à 59 (suite).

Article 59

- Les eaux souterraines qui font résurgence à l'intérieur du périmètre de contrôle sont soumises aux dispositions de l'article 53 (eau de surface). Il en va de même pour toute eau souterraine qui, après avoir été captée dans ce périmètre, est évacuée en surface.



Page 10

Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

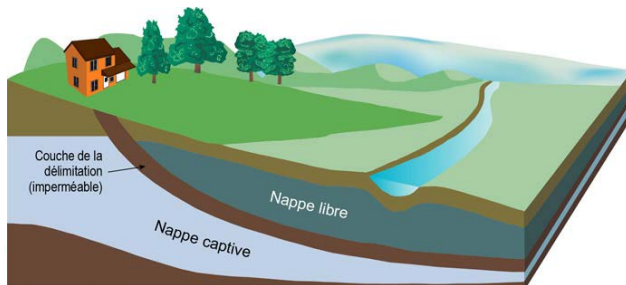
- 3 campagnes d'échantillonnage en 2018
 - Mai
 - Août
 - Octobre
- Analyses effectuées par Maxxam Analytique
 - Laboratoire indépendant accrédité par le ministère
- Rapport transmis au MELCC en mars 2019



Page 11

Suivi environnemental des eaux - Rappel de la méthodologie

- 6 points d'échantillonnage pour les eaux de surface
- 41 puits surveillés pour les eaux souterraines
 - 23 puits dans la nappe libre
 - 16 puits dans la nappe profonde



© Gouvernement du Québec, 2014
Source : Adaptée d'EC

Page 12

Suivi environnemental des eaux - Interprétation des résultats

- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
 1. Normes du REIMR
 2. Valeurs en amont (avant que les eaux n'entrent en contact avec le site)
 3. Présence naturelle dans le milieu
 4. Historique et fluctuation aux points de mesure



Page 13

Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

- Eaux de surface
- Les eaux de surface en provenance du LET, drainées vers le ruisseau Paul-Boisvert et celles provenant du ruisseau Oswald-Martel ont respecté les valeurs limites de l'article 53 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) en 2018.



Page 14

Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

▪ Nappe libre

- Présence naturelle en amont du site de fer, de manganèse et d'azote ammoniacal excédant parfois les valeurs limites établies par le REIMR.
- La qualité de l'eau au puits F-2A, qui démontrait une influence des anciens bassins de traitement des eaux de lixiviation, s'est améliorée et est maintenant sous le niveau de la concentration maximale amont pour l'azote ammoniacal. Les concentrations en chlorures sont demeurées inférieures à la valeur limite du REIMR de 250 mg/l depuis 2011.
- Concentrations en coliformes fécaux en excès des valeurs limites ont été détectées au puits PO-08-T4 en août 2018. Influence locale de la nappe causée par des déjections animales qui circulent dans ce secteur. Aucun coliformes fécaux détectés pour les campagnes de mai et octobre.



Page 15

Suivi environnemental des eaux - Faits saillants 2018

▪ Aquifère profond

- L'historique des résultats de suivi de la qualité des eaux souterraines indique que des concentrations en fer, en manganèse et en azote ammoniacal sont observées naturellement dans l'eau souterraine. Ces concentrations excèdent parfois les valeurs limites établies par le REIMR.
- L'ensemble des résultats analytiques de l'eau souterraine de l'aquifère semi-captif en 2017 est considéré stable par rapport aux résultats des années antérieures.
- Le puits amont PO-03-04C a montré, pour chacune des campagnes, des concentrations en azote ammoniacal en excès de la valeur limite. Présence de fer ou de manganèse, en excès des valeurs limites ne constitue pas un indicateur d'une problématique liée à une contamination par des eaux de lixiviation.



Page 16

Suivi du projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules



Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules

- WM a développé un partenariat avec la firme Agro-Énergie pour réaliser un projet de plantation de saules sur les anciennes sections du L.E.T. de Saint-Nicéphore.

Objectifs

- Valoriser les anciens secteurs du site avec une activité de sylviculture compatible avec l'usage actuelle.
- Valoriser les eaux de lixiviation qui irrigueront les saules afin de stimuler leur croissance rapide.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (puits de carbone).
- Favoriser l'essor d'une PME québécoise.
- Créer de nouveaux habitats fauniques.
- Favoriser les apprentissages des jeunes du GARAF



Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules



Page 51

Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules

Caractéristiques du projet

- La plantation filtrante de saules sera établie sur une surface d'environ 10 hectares de la Phase 1.
- Plantation de 160 000 arbres.
- Irrigation avec des eaux de lixiviation sur une superficie de 2 hectares.
- Croissance attendue de 2 à 3 mètres par année.
- Coupe à maturité (an 3).
- Utilisation des tiges de saules pour la fabrication de murs végétaux, barrières anti-bruit, biomasse et paillis.
- Travaux de plantation dans la semaine du 17 juin.



Page 52

Projet de valorisation du lixiviat par irrigation de saules



Page 53

Transformation et aménagement de la maison GARAF

Contexte

- WM a fait l'acquisition de maisons (3) sur le boulevard Saint-Joseph, en bordure de sa propriété.
- Potentiel de valorisation intéressant pour celle située au 6750 Boulevard Saint-Joseph
- Intérêt du GARAF à utiliser la maison comme laboratoire et centre expérimental
- Accord entre WM et la Commission scolaire pour la création d'un lieu d'apprentissage et de formation en environnement et en science.



Page 54

Transformation et aménagement de la maison GARAF

Objectifs des projets proposés

- Sensibiliser les jeunes aux différentes problématiques environnementales (conservation de la faune, de la flore et des différents habitats, qualité des eaux, etc.)
- Élaborer des stratégies afin de résoudre différentes problématiques environnementales locales.
- Développer la capacité d'agir des jeunes, en mobilisant leur apprentissage et le fruit de leur travail (herbacées, arbustes, arbres, truites) dans le cadre de travaux d'aménagement faunique et floristique (bande riveraine, corridor faunique, etc..).
- Transmettre les connaissances et compétences acquises par les élèves du GARAF dans les écoles primaires de la CSDC.



Page 55

Transformation et aménagement maison GARAF

Projets

- Expérimentation et développement de culture de plante en respect des contraintes des écoles primaires et secondaires.
- Transfert dans les écoles afin de produire à grande échelle des plantes indigènes pour milieu humide qui serviront aux différents aménagements dans la région.
- Élevage et reproduction de truites dans une technique « d'aquaponie » (déchets des poissons deviennent la nourriture des plantes) pour:
 - Cultiver des plantes à intégrer dans les milieux humides
 - Ensemencement de truites dans les cours d'eau de la région
- Maison de formation pour le personnel de la CSDC sur l'environnement.

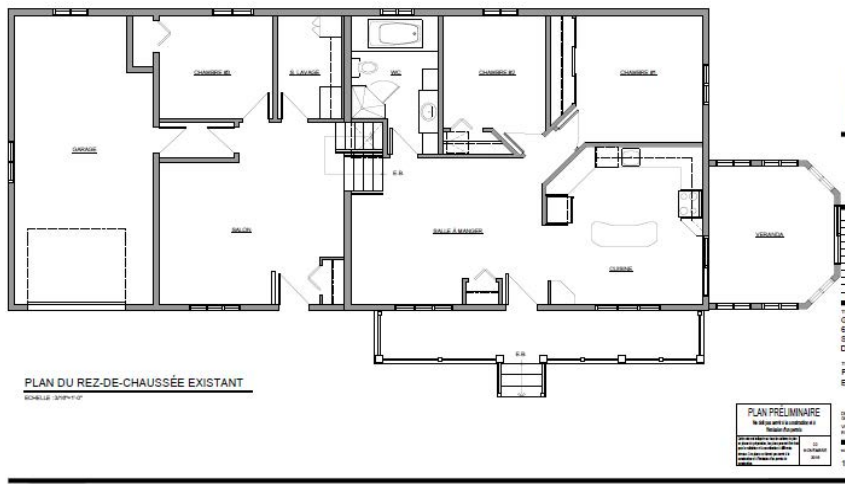


Page 56

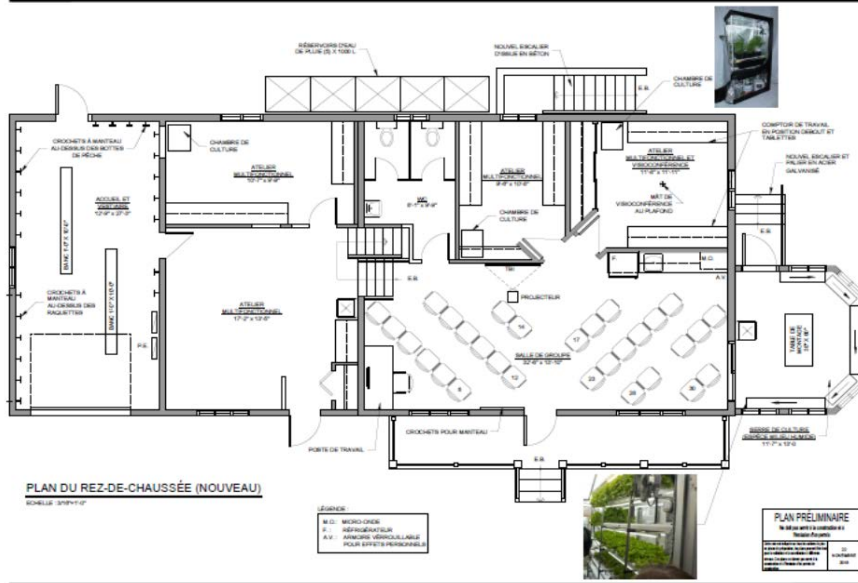
Transformation et aménagement maison GARAF



Transformation et aménagement maison GARAF



Transformation et aménagement maison GARAF



Rapports d'activités

- Registre des plaintes
- Registre des visites du MELCC



Registre des plaintes

- Aucune plainte enregistrée depuis la dernière réunion

Date et heure de la plainte	Mode de réception	Tempéra.	Plaignant	Nature de la plainte	Date de traitement par WM	Mesure(s) corrective(s)



Page 61

Registre des visites du MELCC

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté
22-mai	Visite de la balance	Aucun	Aucun
22-mai	Visite du site	A la suite des pluies abondantes, présence d'accumulation d'eau en bas du talus Nord. Cette eau a été échantillonnée par la représentante du MELCC.	Situation connue de la part des gestionnaires et travaux correctifs complétés dans les jours suivants par temps sec. Aucune eau n'a atteint les fossés périphériques.

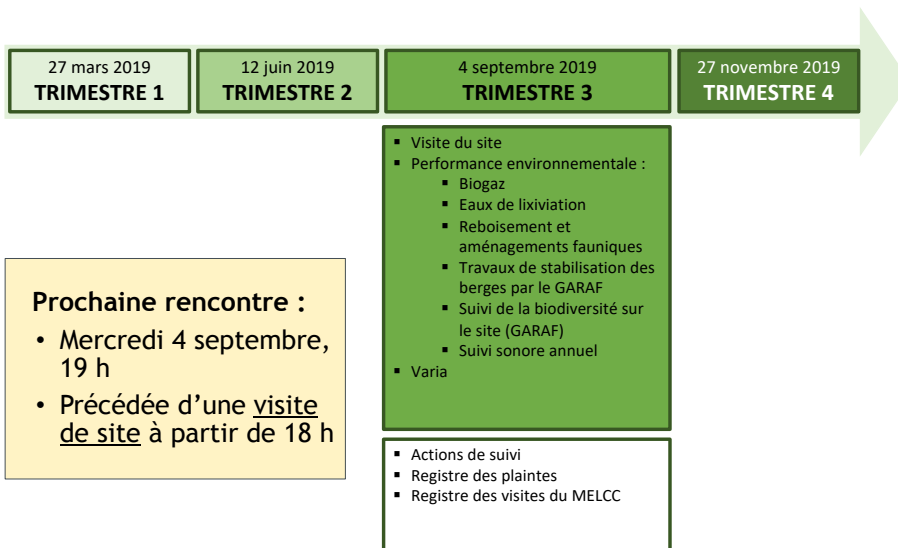


Page 62

Divers et prochaine réunion



Divers et prochaine réunion



Prochaine rencontre :

- Mercredi 4 septembre, 19 h
- Précédée d'une visite de site à partir de 18 h

